



( )

Strasbourg, le 18 mai 2014

## Procès verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,  
Le dix-huit mai,  
A 18 heures 45,

### ADRESSE POSTALE

Les membres de l'association TC Alsace, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, dans les locaux de l'Abattoir Café, quai Altorffer, sur convocation du Président en date du 7 mai 2014.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, la liste des votes exprimés via la plateforme de vote est annexée à celle-ci.

### SITE INTERNET

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que 59 membres sont présents ou ont votés en ligne, l'association comptant 136 membres disposant de la voix délibérative inscrits au jour de cette Assemblée, aucun quorum n'est nécessaire pour les Assemblées Générale Ordinaire, et un quorum de la 10% des membres disposant de la voix délibérative étant requis pour les Assemblées Générale Extraordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

### VOTRE CONTACT

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien SENGER, Président de l'association.

Monsieur Kevin BENOIT, est désigné comme secrétaire de séance.

### ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Afin de permettre à la totalité des membres de l'association de participer aux votes, une plateforme de vote en ligne a été mise en place avant la tenue de l'Assemblée Générale. **Le vote en ligne s'est déroulé du 15 mai 2014 00:00 au 17 mai 2014 23:59.**

### TÉLÉPHONE

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. **Adoption des rapports de l'équipe sortante**
  - a. Rapport moral du président
  - b. Rapport financier du président
- II. **Perspectives de développement**
  - a. Présentation du plan de développement "*La rupture dans la continuité*" présenté par Étienne Westphal
- III. **Assemblée Générale Extraordinaire**
  - a. Vote concernant le nouvel objet de l'association
  - b. Vote concernant les nouveaux statuts de membres de l'association
  - c. Vote concernant les nouvelles instances de l'association et leurs pouvoirs
  - d. Acceptation globale des nouveaux statuts
  - e. Élection du nouveau conseil d'administration

TC ALSACE  
25 rue du Vieil Hôpital, 67000 Strasbourg – <http://tc-alsace.eu>

ASSOCIATION RÉGIE PAR LES ARTICLES 21 À 79-III DU CODE CIVIL LOCAL  
INSCRITE AU REGISTRE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG AU VOLUME 86 FOLIO 164

## Délibérations

### **Assemblée Générale Ordinaire**

#### **1. Rapport moral du président**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté par le Président Damien SENGER et ci-après annexé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (59 pour, 0 contre et 0 abstention).

#### **2. Rapport financier**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté par le Président Damien SENGER et ci-après annexé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (59 pour, 0 voix contre et 0 abstention).

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

Le président de séance donne lecture du nouvel objet de l'association, des nouveaux statuts des membres ainsi que des nouvelles instances de l'association.

#### **3. Nouvel objet de l'association**

L'Assemblée Générale, approuve le nouvel objet de l'association.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (55 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention).

#### **4. Nouveaux statuts de membres de l'association**

L'Assemblée Générale, approuve les nouveaux statuts de membres de l'association.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (57 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

#### **5. Nouvelles instances de l'association**

L'Assemblée Générale, approuve les nouvelles instances de l'association.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (57 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

#### **6. Acceptation globale de l'écriture des statuts**

L'Assemblée Générale, approuve les statuts modifiés et tels que ci-après annexés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE (51 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention).

## 7. Élection des membres du conseil d'administration

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du conseil d'administration.

Le résultat des votes est comme suit :

<i>Prénoms</i>	<i>Noms</i>	<i>Nombre de voix pour</i>	<i>Nombre de voix contre</i>	<i>Nombre d'abstention</i>
Célestin	BERTHELOT	19	<b>22</b>	19